

Ecole Maurice Hamayon

8 Rue Contamines

78790 SEPTEUIL

☎ 01 30 93 46 65

✉ ce.0780351h@ac-versailles.fr

<https://ecolemauricehamayon.toutemonecole.fr>

NOTE DE RENTRÉE

(à conserver et à consulter
durant l'année si besoin)

Année scolaire

2025/2026

Équipe pédagogique :

Directrice : Mme Rodrigues

Journée de décharge : jeudi

CP : Mmes Rodrigues et Ech-chaayby

CP/CE1 : Mme Ouha

CE1/CE2 : Mmes Riffault et Aumegeas

CE2/CM2 : M. Sislian

CM1/CM2: Mme Chevalier

CM1/CM2 : Mme Vadé

L'ÉCOLE

Horaires de l'école

Les enfants restent sous votre responsabilité avant l'ouverture de l'école et après l'heure de sortie.

	Accueil	Fin de la classe
Matin	8h20-8h30	11h30
Pause méridienne	Prise en charge par le personnel municipal	
Après-midi	13h20-13h30	16h30

ADMINISTRATIF ET RELATION PARENTS

◆ Réunions de classe :

- CP Mme Rodrigues : mardi 9/09/2025 à 18h00
- CP/CE1 Mme Ouha : samedi 6/09/2025 à 10h00
- CE1/CE2 Mme Riffault : samedi 13/09/2025 à 10h00
- CE2/CM1 M. Sislian : Mardi 16/09/2025 à 18h00
- CM1/CM2 Mme Chevalier : samedi 13/09/2025 à 10h00
- CM2 Mme Vadé : samedi 13/09/2025 à 10h00

◆ Cahier de liaison : C'est le lien entre la famille et l'école.

Nous vous demandons de le vérifier chaque jour. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées après en avoir pris connaissance ; **seule votre signature valide votre lecture.**

Vous êtes invités à y noter :

- Les demandes de rendez-vous.
- Les justifications d'absence.
- Les changements de coordonnées (adresse, numéro de téléphone...) ou de situation familiale.
- Tout évènement ou situation familial susceptible d'avoir un impact sur votre enfant dans ses apprentissages.

◆ Remise des livrets : le LSU (Livret scolaire unique) sera remis fin janvier pour le 1^{er} semestre (rdv individuel) et fin juin pour le second semestre.

◆ Règlement de l'école : le règlement de l'école sera mis au vote au 1^{er} conseil d'école le vendredi 7/11/2025. Celui de l'année 2024-2025 reste en vigueur jusque-là.

◆ Signaler une absence : en cas d'absence de votre enfant, nous vous demandons de prévenir l'école par mail uniquement.

◆ En cas de retard : il est impératif que les horaires de l'école soient respectés. Les enfants retardataires, c'est-à-dire après la fermeture du portail, ne pourront entrer dans l'école qu'à la récréation, soit à 10h00 ou 15h00.

Très important

Afin de ne pas déranger la directrice avec sa classe de CP, nous vous demandons de fixer vos **rendez-vous médicaux en dehors des horaires de classe et de ne pas téléphoner si ce n'est pas vraiment urgent. Pour tout ce qui concerne le périscolaire, nous vous remercions de contacter directement la mairie.**

Pour tous les RDV médicaux pris sur le temps scolaire, à l'exception des élèves bénéficiant d'un PPS, il faudra les déposer à l'école pendant les temps de récréation ou d'ouverture du portail (10h00, 11h30, 13h20 ou 15h00).

Nous vous remercions pour votre compréhension.

Les documents de rentrée

Vous trouverez dans le cahier de liaison de votre enfant un ensemble de documents administratifs incontournables à remplir et/ou à fournir et à rapporter au plus vite s'ils n'ont pas déjà été donnés lors de l'inscription :

- La fiche individuelle de renseignements à vérifier et à compléter **au stylo rouge.**
- L'attestation d'assurance.
- La fiche d'autorisation de prises de vues remplie et signée.
- La fiche d'urgence entièrement remplie et signée.

- D'autres documents à signer (charte de laïcité, règlement d'école ...)
- La coopérative scolaire : une participation volontaire est sollicitée, le montant est à la discrétion des familles. L'argent collecté permet d'apporter un soutien financier important aux activités pédagogiques en rapport avec le projet d'école ou les projets des classes, mis en place par les enseignantes.

Assurance scolaire

Les familles sont libres du choix de leur assureur.

Cependant, il convient de vérifier que le contrat souscrit est complet :

- **Responsabilité civile** : couvre les dommages causés à autrui par votre enfant.
- **Responsabilité Individuelle Corporelle** (obligatoire pour toute sortie) : couvre les dommages subis par votre enfant.



Élections des parents d'élèves

Les élections auront lieu le vendredi 10 octobre 2025.

Les parents souhaitant se porter candidat devront le signaler le plus rapidement possible à l'enseignante de la classe.

Le vote se fera exclusivement par correspondance.

NFORMATIONS DIVERSES



Santé

Dans le cas où votre enfant est malade ou ne se sent pas bien, merci de le garder auprès de vous afin qu'il puisse récupérer au mieux et être soigné. Aucun traitement médical ne peut être donné à l'école (sauf cas particulier vu avec le médecin scolaire). En cas de maladie contagieuse, merci d'avertir l'école.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre.



Poux et autres amis parasites

Aucun écolier n'est à l'abri des poux (et autres). Merci d'être très vigilants en surveillant fréquemment la tête de votre enfant et en traitant, si besoin est, sa chevelure, la literie...

Pensez à avvertir l'enseignante si vous en faites l'observation.



Photographe

Mardi 7 octobre 2025 (fin de matinée et début d'après-midi)

Vacances scolaires : Zone C



Vacances	Date de fin des cours	Date de reprise
Rentrée scolaire des élèves.		Lundi 1 septembre 2025
Vacances de la Toussaint.	Vendredi 17 octobre 2025 <i>au soir</i>	Lundi 3 novembre 2025
Vacances de Noël.	Vendredi 19 décembre 2024 <i>au soir</i>	Lundi 5 janvier 2026
Vacances d'hiver.	Vendredi 20 février 2026 <i>au soir</i>	Lundi 9 mars 2025
Vacances de printemps.	Vendredi 17 avril 2026 <i>au soir</i>	Lundi 4 mai 2026
Pont de l'Ascension	Mardi 12 mai 2026 <i>au soir</i>	Lundi 18 mai 2026
Sortie des élèves.	Vendredi 3 juillet 2026 <i>au soir</i>	

Piscine :

1^{er} semestre (vendredi matin)

- La classe de M.Sislian, les cp de Mme Ouha et les ce2 de Mme Riffault.

2^{ème} semestre (jeudi après-midi)

- La classe de Mme Rodrigues et les CM2 de Mme vadé/Mme Chavalier.